



Face à ce gouvernement : tous avec le SNUipp !



SNUipp
F S U

Une réflexion publique sur le concept de la démocratie s'impose dans ce pays. Nous avons face à nous un gouvernement qui choisit une fois de plus le passage en force. Pour le moment, il fait la sourde oreille au mouvement social, ignorant les millions de personnes (jeunes, retraités, salariés du privé et du public, chômeurs) qui sont descendus dans la rue pour défendre les retraites, les salaires et l'emploi. Il ferme les yeux devant plus de 71% des français qui soutiennent ce mouvement et ne tient pas compte de l'unité syndicale, plus forte que jamais depuis les grèves de l'an dernier. Ce gouvernement autoritaire et antisocial, est au service de la dictature des puissances d'argent. Ses seules préoccupations sont de créer de « faux casseurs », de contrôler le système médiatique, de mettre à mal les Services Publics, de stigmatiser une partie de la population ... bref : son objectif est le démantèlement méthodique des acquis sociaux obtenus depuis 1945. **Halte au massacre ! Conservons notre dynamique engagée depuis septembre, conservons l'unité syndicale, conservons l'unité des générations et AMPLIFIONS la mobilisation !**

D'ores et déjà, le SNUipp et toute l'intersyndicale appelle à **un nouveau rendez-vous national de mobilisation dans la semaine du 22 au 26 novembre**. L'histoire nous l'a prouvé, et le CPE en est un bel exemple : aucune loi n'est immuable. Nous appelons donc tous les collègues à rester mobilisés et à participer à toutes les actions

nationales et locales qui vont se décider prochainement.

Enfin, si la rue est un excellent terrain pour faire avancer nos idées, sachez que l'Ecole est également défendue quotidiennement par le 1^{er} syndicat de la profession en CAPD, en CTPD, en audience... L'efficacité de notre combat est directement liée avec le nombre de nos syndiqués. De plus, militer (organiser l'action, faire passer les infos...) a un coût et le syndicat ne vit qu'avec l'argent de ses cotisations. Sachez aussi que la section départementale du SNUipp fonctionne avec un quota d'heures de décharge qui est fonction du nombre d'adhérents varois. **En conséquence, plus de syndiqués c'est : davantage de poids face à l'administration, une activité militante amplifiée par un financement plus aisé, et une section départementale encore plus réactive ! Comme plus d'un millier de collègues varois, rejoignez dès à présent le SNUipp-FSU et proposez « l'adhésion SNU » dans les salles des maîtres.**

Pour une société meilleure, pour une école ambitieuse : **TOUS ENSEMBLE dans la rue, TOUS syndiqués au SNUipp-FSU !**

Sommaire

- Page 1 Édito
- Page 2 Action.
- Page 3 Action, vote interne..
- Page 4 CAPD 22 octobre.
- Page 6 GT mouvement, congé formation.
- Page 7 IUFM, médecine prévention.
- Page 8 Bulletin adhésion.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 219
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>

Cédric TURCO,
Secrétaire général adjoint
du SNUipp-FSU Var



Rassemblement CGT et FSU le 29 septembre à Toulon



2 octobre à Toulon



12 octobre à Toulon



16 octobre à Toulon



19 octobre : blocage et pique nique boulevard de Strasbourg à Toulon



28 octobre à Toulon



La loi votée reste inacceptable !

Le SNUipp appelle les personnels à participer toujours plus nombreux aux actions unitaires engagées.

Le Parlement s'est prononcé sur le texte de loi portant sur la réforme des retraites tel qu'issu de la commission paritaire mixte et surtout dicté par l'exécutif. S'exonérant d'un débat approfondi avec les organisations syndicales et la représentation nationale, le gouvernement confirme sa volonté d'un passage en force, au mépris de l'opposition qui s'exprime fortement dans le pays depuis plusieurs semaines, appuyée par une majorité de la population.

Ce projet injuste pour tous est particulièrement pénalisant pour les fonctionnaires : baisse de leur traitement net, attribution du minimum garanti de pension soumise à un plafond de ressources et aux conditions du taux plein, augmentation du nombre des polypensionnés alors que le traitement de l'injustice de leur situation est renvoyé à un rapport ultérieur. Des aménagements à la suppression du droit à pension sans condition d'âge des mères de trois enfants ayant 15 ans de service ont été apportés mais ils ne règlent pas la question au fond. Le texte invite des milliers de femmes fonctionnaires à abandonner leur activité professionnelle d'ici au 30 juin, quand bien même elles désiraient la poursuivre et met en difficulté les secteurs les plus féminisés de la Fonction publique. La suppression de la cessation progressive d'activité par le Sénat, illustre le mépris du Parlement pour les conditions de travail en fin de carrière. Ceux qui prétendent allonger la durée du travail



choisissent en même temps d'en durcir les conditions !

Le comité de pilotage sera invité à formuler des propositions de baisse des pensions au nom d'un équilibre budgétaire déjà plombé par le refus d'augmenter les financements. Il est désormais saisi d'un rapport à élaborer pour le premier semestre 2013 sur la mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels. Le COR avait conclu en janvier 2009 qu'une telle réforme relevait en premier lieu d'un choix politique. La FSU conteste la logique même d'un tel système qui opérerait une bascule de régimes de retraite à prestations définies vers un système à cotisations définies.

Il est encore temps pour la majorité d'entendre le rejet de ce projet exprimé par le mouvement social, l'exigence d'une autre réforme juste solidaire et efficace. Le vote de la loi n'arrêtera pas le mouvement profond qui s'est développé dans notre pays, au cours duquel la FSU a appelé à étendre et généraliser grèves et manifestations. La FSU appelle les personnels à participer toujours plus nombreux aux actions unitaires engagées.



Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

SNUipp
FSU

La mobilisation se poursuit

Nouveau rendez-vous national de mobilisation dans la semaine du 22 au 26 novembre prochain.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, Solidaires et UNSA se félicitent du succès de la mobilisation des salariés du privé, du public et des jeunes le 28 octobre dernier alors que nous étions en pleine période de vacances scolaires et après le vote définitif de la loi sur les retraites au parlement.

La détermination des salariés qui ne faiblit pas depuis des mois, appuyée par l'opinion publique, démontre qu'il y a de nombreuses inquiétudes sociales, un refus de cette réforme des retraites et un profond mécontentement face à un gouvernement qui a choisi le passage en force.

Les organisations syndicales réaffirment leur détermination face à une réforme gouvernementale qui demeure injuste, inefficace, inacceptable et qui ne répond pas aux



enjeux actuels. Elles confirment leur appel à une mobilisation massive samedi 6 novembre 2010 partout en

France. Le gouvernement porte seul la responsabilité de la situation actuelle. Il doit entendre qu'un véritable débat sur le devenir des retraites reste indispensable.

Les organisations syndicales, comme les salariés, sont attachées au travail intersyndical qui perdure depuis deux ans et aux actions unitaires. Elles décident de poursuivre le travail commun sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et les conditions de travail en actualisant leur déclaration commune du 29 janvier 2009.

En écho aux préoccupations des salariés, les organisations syndicales appellent d'ores et déjà à un nouveau rendez-vous national de mobilisation dans la semaine du 22 au 26 novembre dont les modalités et le contenu seront déterminés lors de la réunion du 8 novembre.



Consultation interne des adhérents du SNUipp (dépouillement du 20 octobre)



Après chaque congrès du SNUipp, un vote est organisé sur les textes émanant des tendances du syndicat, qui présentent chacune un point de vue particulier sur l'orientation du

syndicat. Les adhérents se sont donc prononcés, contribuant à la construction d'un syndicalisme démocratique.

Préparation à la Liste d'aptitude direction d'école

Mercredi 17 novembre de 9h à 12h
Réunion d'information au siège du SNUipp à La Valette.

**Direction d'école :
halte à la surcharge !**

Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



Vote	Résultats
Inscrits	1005
Votants	332
Nuls	10
Exprimés	322

Liste	Voix	% sur exprimés
Unité & Action et Sans tendance	247	74,4%
Ecole Emancipée	35	10,54%
PRSI	6	01,81%
Emancipation	26	07,83%
Front Unique	8	02,41%

CAPD du 22 octobre

Mouvement et questions diverses. Compte rendu de vos élu-e-s du SNUipp-FSU.

Après que le SNUipp ait boycotté la CAPD du 21 octobre (lire ci-contre), les travaux se sont déroulés ce jour. Ci-dessous le compte rendu par vos élu-e-s SNUipp-FSU..

P.E. 2009/2010	
Echelon	Barème dernier promu
5 GC	17.333
6 GC	21.250
6 choix	20.333
7 GC	24.833
7 choix	24.333
8 GC	36.714
8 choix	28.833
9 GC	40.239
9 choix	33.833
10 GC	49.236
10 choix	43.750
11 GC	55.203
11 choix	51.072

INSTITUTEURS 2010	
Echelon	Barème dernier promu
7 mi choix	1 seul collègue
8 mi choix	1 seul collègue
9 mi choix	32.219
10 choix	35.722
10 mi choix	35.853
11 choix	40.722
11 mi choix	41.400

Une nouvelle avancée à l'actif du SNUipp !

Cela fait trois ans que le SNUipp se bat dans le Var pour que les promotions des collègues partis en retraite simultanément à leur promotion puissent bénéficier aux suivants de la liste qui restent, eux, en activité.

C'est enfin chose faite cette année : les promotions des quatre collègues promus le 1er septembre 2010 et partis en retraite le 2 septembre 2010 seront utilisées pour promouvoir six autres collègues à compter du 2 septembre. En retraite, la pension prend le relais du salaire.



U.

Questions diverses du SNUipp

Droit syndical : L'IA a rappelé la nécessité de préserver le droit syndical.

Concernant les RISTT, le SNUipp a souligné les pressions de certains IEN pour que les collègues participent plutôt à des animations dites "obligatoires". Par définition, toutes les animations sont obligatoires, et les collègues peuvent donc se rendre à la réunion syndicale de leur choix. L'IA rappellera ce cadre aux IEN. Le SNUipp a demandé la publication d'une circulaire à ce sujet.

Concernant les stages syndicaux, l'IA a précisé qu'il ne remplacerait pas les stagiaires et ne donnerait pas les autorisations de présence si cela entraînait la fermeture de l'école ou une mise en danger pour les élèves accueillis par un nombre restreints d'enseignants. Pour le SNUipp, il s'agit là d'un droit ouvert à tous les collègues, citant par exemple le cas des écoles à deux classes.

Concernant le droit de grève, l'IA a rappelé qu'il était hors de question de remplacer les enseignants grévistes dans leur classe, que ce soit par un surnombre dans l'école ou un remplaçant.

Au sujet des déclarations d'intention de grève reconductible, l'IA effectuera une enquête, aucune retenue de salaire ne pouvant s'effectuer sur la base des déclarations d'intention.

Le SNUipp a par ailleurs demandé l'étalement des prélèvements des jours de grève sur les salaires. Il semble acquis que les grèves du 7 septembre et du 23 septembre ne soient pas prélevées le même mois. Pour les deux journées de grèves nationales d'octobre, confirmation est attendue.

Enfin concernant l'envoi par certains IEN de courriers de syndicats d'enseignants dans les écoles de leurs circonscription, l'IA a déclaré qu'il s'agissait d'erreurs (2 circonscriptions concernées) qui ne se reproduiraient plus.

Concernant les évaluations 2010 L'IA a annoncé que le versement des primes sera effectif sur les salaires d'octobre.

Concernant les retraites des mères de 3 enfants Le SNUipp a rappelé la confusion provoquée par les informations diffusées sur la date de dépôt des dossiers. L'IA a souligné que le texte était en évolution et que la date donnée aux personnes souhaitant déposer leur dossier n'était qu'un élément d'information permettant de recenser les demandes.

D'autres points ont été abordés : Baisse de note de deux collègues, situations particulières de deux collègues.

Le SNUipp boycotte la CAPD du 21 octobre

Déclaration du syndicat à l'entrée de la commission.

Après quatre grèves nationales depuis la rentrée et de multiples mobilisations en dehors du temps de travail, nos collègues entendent toujours dénoncer le projet de réforme sur les retraites que le gouvernement tente d'imposer par la force, en ignorant les partenaires sociaux et les mobilisations.

Mais c'est aussi la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice du métier, appelée à s'aggraver avec force si le projet de budget 2011 était adopté, que nous

« Par cette action, nous tenons à soutenir tous les salariés mobilisés contre la réforme des retraites mais aussi à exprimer notre refus du budget 2011 »

entendons dénoncer par nos diverses actions. Dans un climat social tendu et alors que le dialogue social est mis à mal à tous les échelons, y compris dans le Var où le premier représentant de l'État se refuse à recevoir les organisations syndicales, le SNUipp ne siègera pas à la CAPD du 21

octobre 2010 qui ne pourra donc pas se tenir faute du quorum requis. Par cette action, nous tenons à soutenir tous les salariés mobilisés contre la réforme des retraites mais aussi à exprimer notre refus du budget 2011 et de ses 9000 suppressions de postes dans les écoles, tout comme la suppression de plus de la moitié des emplois de vie scolaire dans le Var qui permettraient d'apporter de l'aide aux directrices et directeurs d'école ainsi qu'au fonctionnement pédagogique des écoles

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg

Déclaration du SNUipp à la CAPD du 22 octobre

Lors de la nouvelle convocation, le quorum n'est plus requis pour que la CAPD puisse se tenir.

Le constat est connu et reconnu de tous : un salaire moyen inférieur à 2 000 euros et à peine 18 % des enseignants des écoles qui partent en retraite à la hors-classe. Le président de la République l'a lui-même affirmé : il faut « améliorer les conditions de travail, le statut social et les revenus » des enseignants. Et bien, il reste bien du chemin à parcourir. L'unité de la profession, de l'école au lycée, promise avec la création du corps des professeurs des écoles en 1992 n'a pas encore été réalisée et reste une exigence que le SNUipp continue de porter. Avec des instituteurs, des PE intégrés par liste d'aptitude sans reconstitution de carrière, des PE intégrés par concours interne avec reconstitution de carrière, des PE recrutés par concours externe, on est loin de carrières similaires quel que soit le niveau d'enseignement.

Aujourd'hui tous les professeurs des écoles n'atteignent pas le 11ème échelon de la classe normale. Cette situation est inacceptable. De plus, à peine 10% des enseignants des écoles partent en retraite en ayant bénéficié des indices de la hors classe alors que dans des corps comparables, comme dans celui des certifiés par exemple, le ministère a décidé de créer les conditions d'accès de tous les personnels à la hors classe.

En 2008, par exemple, moins de 2% des professeurs des écoles sont partis à la retraite en ayant accédé à l'indice 783, indice terminal de la hors-classe. A titre comparatif, près de 50% des certifiés l'avaient atteint...

Mais pour atteindre l'indice 783 avant de partir en retraite, il faudrait déjà pouvoir accéder à la hors-classe. Or 50% des professeurs des écoles partent au 10ème échelon de la classe normale des PE et seulement 17% à la hors-classe. Alors que les effets de la décote commencent à se faire sentir, la possibilité pour tous les PE d'atteindre l'indice terminal devient urgente.

Nous insistons ici sur le fait que les instituteurs et les PE font le même métier, ont les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais n'ont pas la même carrière.

L'engagement pris par le gouvernement suite à l'action des personnels de permettre à tous les instits d'être intégrés avant 2007 et par conséquent à tous les retraités d'être assimilés, n'a pas été tenu. Nous constatons que l'avancement des PE sortis des IUFM est freiné ou bloqué à l'ancienneté à partir du 7ème ou 8ème échelon, échelons d'intégration des instituteurs, que des enseignants partent en retraite encore instituteurs ou PE loin, voire très loin du dernier échelon et que de nombreux instituteurs retraités attendent leur assimilation.

L'avancement des enseignants des écoles dépend de la note pédagogique et de l'ancienneté. Précisons que seuls 30% des profs d'écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, le « grand choix ». Les autres doivent se contenter d'une promotion moins rapide au « choix » ou à « l'ancienneté ». Le SNUipp exige un seul rythme d'avancement pour tous, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe. Les promotions se feraient ainsi automatiquement dès l'ancienneté requise dans l'échelon atteinte et ne reposeraient plus sur un pseudo-mérite inégalitaire comme la note d'inspection dont on connaît les disparités malgré l'harmonisation à partir de la grille du correctif.

Il y a urgence en la matière. Urgence à prendre des véritables mesures de revalorisations pour tous. La question des salaires est liée à celle des retraites. Nous participerons aux deux prochaines journées de mobilisation à l'appel de l'intersyndicale nationale.

Mouvement 2011, congés formation

Compte rendu du groupe de travail réuni à l'IA le 18 octobre.

Un groupe de travail paritaire s'est tenu à l'Inspection Académique. Vos élus du SNUipp-FSU ont tenu à aborder plusieurs points concernant le bilan du mouvement des personnels 2010, les perspectives de la circulaire mouvement 2011 et les congés de formation.



Vos élus du personnel sont intervenus sur les points suivants :

Mouvement 2011

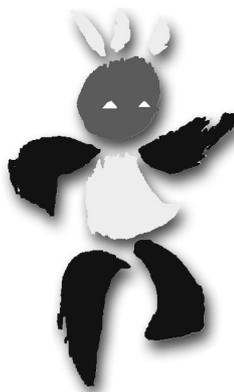
- Importance de l'ouverture du serveur hors temps de vacances scolaires. Ce sera le cas pour le mouvement 2011.
- Pour une meilleure lisibilité lors de la saisie des vœux, nous avons demandé que l'on ne puisse pas arriver en école primaire en ayant fait des vœux d'adjoints dans une circonscription (Ex : avec un vœu de tout poste maternelle sur la circonscription de Draguignan, je peux être nommé sur une école primaire et enseigner sur une classe élémentaire de CM2). Le SNUipp réclame la création d'un nouveau code lors de la saisie des vœux.
- Demande d'un barème unique (promotions, mouvement) ne prenant en compte que l'AGS et les éventuelles bonifications. Vos élus sont également intervenus pour que ce calcul soit simplifié et que chaque année compte un point sur l'ensemble de la carrière. La prise en compte du nombre d'enfants à charge de moins de 20 ans dans le barème a été une fois de plus contestée.
- Pour que l'IME de Sillans la Cascade soit rajouté à la liste des écoles ouvrant droit à une bonification.
- Afin que les bonifications ZEP/RAR soient attribuées à tous les personnels y exerçant durant le temps requis (soit 3 ans) : les membres du RASED, les TMB et les TS.
- Pour qu'il n'y ait plus aucun poste bloqué pour les futurs stagiaires et que la circulaire nationale soit respectée. A ce sujet, l'Inspecteur d'Académie n'entendant vraisemblablement pas changer de logique, le SNUipp a d'ores et déjà annoncé qu'il mettrait tout en œuvre pour obtenir gain de cause. Par contre, l'IA a tout de même annoncé que les postes réservés de l'année scolaire en cours ne seront pas les mêmes l'année scolaire prochaine.

- Pour que le droit de travail à temps partiel soit respecté et qu'il soit possible d'en bénéficier sur TOUS types de postes, y compris directions, remplaçants ou membres du RASED.
- Pour que soient recréés des postes de TMB ASH dans le département, car il est inadmissible de voir la circonscription de Draguignan amputée, dès la rentrée, de plusieurs moyens de remplacement, ou des remplacements longs dans le spécialisé assurés par des personnels non formés.
- Pour que soient clairement identifiés les postes d'enseignants référents et que soit mis en place un système de tuilage en amont de la prise de poste (sur temps de travail)
- Pour la création d'un nouveau code spécifique au SESSAD du Luc, qui apparaissait l'an dernier comme "adjoint spé jardin d'Asclépios - Fréjus"
- Pour que la situation des directeurs des écoles spécialisées, au regard de la mise en place des unités d'enseignement, soit clarifiée très rapidement.
- Afin que soit précisé dans la circulaire que les postes de Titulaire de Secteur n'ouvrent plus droit au versement d'ISSR (même si le SNUipp s'y oppose fermement).
- Afin que, si des écoles ne bénéficiaient plus d'EVS à la rentrée prochaine, elles soient clairement identifiables par les personnels intéressés par un poste de direction.

Congé formation

Le SNUipp a, une de fois de plus, exigé que les textes soient appliqués : pas d'appréciation de la qualité de la demande de congé / possibilité de fractionner le congé de formation. L'Inspecteur d'Académie semblerait vouloir continuer d'aménager ces textes à sa guise. Les élus du SNUipp seront extrêmement attentifs à ce qu'il n'en soit rien.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter vos élus du personnel du SNUipp-FSU.



**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU !**

**SNUipp
F S U**

IUFM varois

Assurer la pérennité des deux antennes du département.

La SNUipp-FSU n'a eu de cesse, tant départementalement que nationalement, de dénoncer la mise en place de la masterisation et d'exiger un moratoire sur le fonctionnement des IUFM de manière à améliorer, le cas échéant, le dispositif.

La logique capitaliste gouvernementale et les effets pervers conjugués de la LOLF et de la RGPP, véritables machines à démanteler les fonctions publiques (d'Etat, territoriale, hospitalière), ont, au plan national, sérieusement mis à mal l'édifice formateur.

Localement, certains choix de l'IUFM de l'Académie de Nice n'ont fait qu'accentuer cela.

En effet, jusqu'alors, le nombre de place sur les trois centres IUFM (Draguignan, La Seyne et Liegeard à Nice pour le 1^{er} degré) était connu à l'avance et les reçus au concours devaient se répartir selon les

possibilités d'accueil.

Si l'on ajoute à cette absence de quota le fait que le nombre total d'étudiants présents dans les différents centres IUFM de l'Académie sont largement inférieurs aux attentes, nous en arrivons à des effectifs assez faibles, notamment sur le centre de



Draguignan.

Si le SNUipp-FSU œuvre depuis des années à la mise en place d'une antenne IUFM dotée comme il se doit (ouverture d'un restaurant scolaire, centre de documentation ...) sur l'agglomération toulonnaise, il n'en oublie pas moins, au regard de la réalité du territoire du Var, l'indispensable présence du centre dracénois et sa pérennité, tant pour la formation initiale que continue, et il entend bien tout faire pour maintenir l'équilibre départemental en la matière et l'existence de ces deux antennes. Pour assurer la pérennité de tous les centres, il est impératif de mettre en place un *numerus closus* par centre. C'est en ce sens que le SNUipp-FSU interviendra auprès des décideurs de manière à peser de tout son poids dans les débats.

Médecine de prévention

Un deuxième médecin de prévention dans le Var !

Après les multiples interventions des élus FSU du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail départemental, **un deuxième médecin de prévention a été nommé dans le département du Var !**

Jusqu'à là, seul le docteur HIZER était présent au rectorat de Nice.

Le **docteur DONTVILLE** accueille les personnels enseignants sur RDV (**04 94 59 70 12**) dans les locaux de l'Inspection Académique (3^{ème} étage / porte n°61).

Afin de faire vivre nos droits (droit à une visite médicale annuelle, suivi des

personnels en difficulté personnelle, ...), nous ré-interviendrons, lors du prochain CHS-CT départemental, auprès des membres de l'IA afin qu'une information soit jointe aux bulletins de salaire. De la même façon, n'hésitez pas à faire une demande de visite médicale de prévention de votre côté, sans oublier de nous joindre une copie (si nécessaire, nous vous ferons parvenir un modèle de lettre type). Pour rappel, la convocation doit être faite sur le temps de travail et les frais de déplacement doivent être pris en charge par l'administration.



Bulletin d'adhésion 2010/2011

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :
 Nom de jeune fille :
 Date de sortie de l'IUFM :
Adresse (Domicile) :

Code postal ____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



SNUipp
F S U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
 - à la défense des intérêts matériels et moraux des
 personnels actifs et retraités,
 - au développement du service public d'Education,
 - au maintien de l'unité de la profession dans un
 syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
 démocratique, dans une fédération renommée : la FSU
 (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-
 contre pour m'adresser les publications nationales
 éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les
 informations professionnelles et de gestion de ma
 carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-
 missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-
 formations dans des fichiers et des traitements auto-
 matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et
 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-
 cable par moi-même dans les mêmes conditions que le
 droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :
Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de
 122 euros, vous aurez droit à une
 réduction d'impôt de 80.52 euros. Votre
 cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire
 2010/2011 sera déductible des impôts/revenu 2011.
 Vous recevrez automatiquement une attestation en avril
 2011.

Grille de cotisations 2010/2011

Instituteurs	
Echelon	Euros
5	130
6	136
7	142
8	148
9	154
10	165
11	169

Profs d'école		
Echelon	Echelon Nouvelle grille	Euros
3	2	124
4	-----	130
5	3	136
6	4	148
7	5	154
8	6	166
9	7	175
10	8	187
11	9	196

Pegc	
Echelon	Euros
7	142
8	148
9	154
10	160
11	172
HC 5	193
HC 6	205
Cl ex 3	217
Cl ex 4	226

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	95
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	108

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant	52
Stagiaire	95

PE Hors classe	
HC 5	HC 6
202	208

Disponibilité	80
Temps partiel	94

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS, AVS	52